

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

<u>ldentité du logeur</u>		<u>A c</u>	ompléter lisibleme	nt par le logeur SVP
Madame	Monsieur			
Prénoms et Nom :				
Domicile du logeur (rue	et N°):			
NPA et localité :				
N° tél. :		N° tél. p	ortable :	
E-mail :				
			nnée(s) ci-après ement ci-desso	
Adresse du logement	occupé par le(s) sous-locata	nire(s):	
Rue et n°:				
NPA et localité :				
Etage :Nor	mbre de pièces :	:	si connu, n° EWID	
L'hébergement est-il gratuit ou, au contraire, payant ?				
Personne(s) hébergée(s)	!	Né(e) le	A emménagé le :	N° tél. (fixe ou mobile)
		(-)		in the (inc ou mount)
			.	
Date :				
Signature du logeur	:	*Sig	nature du conjoint :	
[*] Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.				
Annexes : • copie du bai • copie de ma				